

# **LIVRET D'ACCUEIL**

## **Année Universitaire 2024-2025**

### **LICENCE**

**Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales**

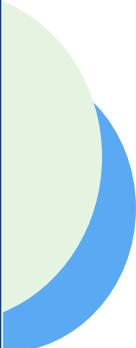
#### **DEPARTEMENT D'ANGLAIS**



*Les équipes administrative et enseignante vous souhaitent la bienvenue au sein de l'UFR Langues et Communication de l'université de Bourgogne.*

*La plupart d'entre vous découvriront cette année la vie universitaire.*

**UNIVERSITE DE BOURGOGNE**  
**UFR Langues et Communication**  
**Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales**  
**4 boulevard Gabriel – 21000 DIJON**  
**Tél : 03 80 39 56 00**  
**<http://langues-communication.u-bourgogne.fr/>**



# Sommaire

<b>Le Campus et ses services</b>	<b>3</b>
<b>L'Université de Bourgogne Franche Comté</b>	<b>4</b>
<b>L'UFR Langues et Communication</b>	<b>5</b>
<b>Le Pôle L.L.C.E.R</b>	<b>6</b>
<b>Le service des étudiants boursiers</b>	<b>8</b>
<b>Les inscriptions</b>	<b>9</b>
<b>Le tutorat</b>	<b>10</b>
<b>Les examens</b>	
1. Le calendrier	11
2. Les différents types d'épreuves	11
3. Absences en TD	11
4. Les dispenses d'assiduité	12
5. Lire ses résultats	12
6. Le plagiat et les fraudes aux examens	13
<b>Poursuite d'études</b>	<b>14</b>
<b>Mobilité étudiante</b>	<b>15</b>
<b>Utilisation de l'ENT</b> (environnement numérique de travail)	<b>16</b>

# Le Campus et ses services

## Réseau de transport en commun DIVIA

- **Plusieurs lignes de bus** du réseau Divia desservent le campus de Dijon. Toutes informations, tarifs, plans et lignes sur le site :

**[www.divia.fr](http://www.divia.fr)**

- De la gare aux résidences universitaires, de la BU au centre-ville ou d'un amphi à la piscine olympique...**le Tramway**  
La ligne T1 (Dijon Gare <> Quétigny Centre) dessert tout le secteur universitaire, de la Faculté de Médecine à l'UFR STAPS, en passant par l'avenue Alain Savary.



**Divia Vélo** : Comment louer son vélo pour 1, 3, 6, 12 mois ! Lieu de retrait, tarifs, toutes infos sur : **[www.divia.fr](http://www.divia.fr)**

## Se restaurer, se loger sur le campus

Le Crous loge près de 4100 étudiants et sert près d'un million de repas par an. Offrir un service de restauration à tarif social étudiant et des logements sur critères sociaux sont 2 des missions principales du Crous après celle de la gestion des dossiers de bourses.

- Pour connaître tous les restaurants et cafétérias gérés par le Crous, leurs heures d'ouverture, les menus, les tarifs...
- Pour faire une demande de logement

**Un seul site web : [www.crous-dijon.fr](http://www.crous-dijon.fr)**

# L'Université de Bourgogne

**L'Université de Bourgogne est un établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel. Unique université de Bourgogne, l'uB est labellisée « Campus innovant » et est inscrite dans le grand projet du PRES « Bourgogne Franche-Comté » (Pres : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur).** Elle fait partie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 de la Communauté d'universités et d'établissements Université Bourgogne Franche-Comté (COMUE UBFC). Les six membres fondateurs sont l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, AgroSup Dijon et le Groupe ESC Dijon Bourgogne. Ce regroupement d'établissements situé au Centre-Est de la France comprend environ 54 000 étudiants et est étendu sur 12 sites.

C'est en 1722 que l'université de Bourgogne a vu le jour avec la création à Dijon d'une Faculté de Droit. C'est aujourd'hui une Université forte de 27 000 étudiants, accueillis à Dijon et dans cinq sites délocalisés de l'Académie de Dijon (Auxerre, Chalon, Le Creusot, Macon, Nevers).

Des figures marquantes du savoir, tels Eugène Bataillon en biologie, Gaston Bachelard en philosophie, Félix Billet en physique, Gaston Roupnel en histoire, ont contribué à son histoire et forgé l'essence de sa pluridisciplinarité.

Toujours animée par l'esprit du progrès de la connaissance, elle entretient une démarche de qualité de l'enseignement et de la recherche, au service des étudiants et du monde qu'ils auront à gérer. Les objectifs de l'Université de Bourgogne sont de répondre avec efficacité aux attentes actuelles de la société, tant par la formation initiale des jeunes issus des lycées, qu'en développant la formation tout au long de la vie qu'impose désormais l'organisation des activités humaines.

La recherche de synergies entre champs du savoir valorise le potentiel de sa pluridisciplinarité, au service de la recherche et de son transfert vers les activités économiques, sociales et culturelles. Attentive à la nécessité d'ouverture, d'échanges et de complémentarité des connaissances, l'uB est entrée de plain-pied dans l'ère des réseaux, avec pour ambition de contribuer à l'édification de l'Université numérique du futur pour diffuser son savoir et son savoir-faire ; à travers cette politique d'ouverture et de partenariat, elle entend ainsi participer pleinement au rayonnement de sa région.

## **Les UFR de l'Université de Bourgogne**

- Droit, sciences économiques et politique
- Langues et Communication
- Lettres et Philosophie
- Sciences de santé
- Sciences du Sport (STAPS)
- Sciences et Techniques
- Sciences Humaines
- Sciences Vie, Terre et Environnement

# L'UFR

## Langues et Communication

**L'UFR Langues et Communication vous propose deux grands secteurs de formation en langues, dans lesquels vous pourrez vous spécialiser tout au long de votre cursus : dans le cadre de la Licence (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années), puis dans le cadre du Master (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années), jusqu'au Doctorat :**

### **La formation en LLCER**

**(Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales)**

Les deux premières années de la Licence visent à assurer un haut niveau de compétence linguistique et une première spécialisation disciplinaire (civilisation, linguistique, littérature).

La troisième année poursuit cette spécialisation afin de faciliter la préparation supérieure des concours de l'enseignement ou la poursuite d'études (master recherche ou professionnels). Elle peut être faite à l'étranger dans une université partenaire.

La licence LLCE conduit les étudiants à un niveau de compétence leur permettant de s'exprimer avec aisance et pertinence en langue étrangère comme en français.

### **La formation en LEA**

**(Langues étrangères appliquées)**

Le département de Langues Etrangères Appliquées (LEA) de l'UFR Langues & Communication propose une licence alliant la pratique de deux langues vivantes (allemand, anglais, espagnol, italien, russe) à la découverte du monde de l'entreprise (droit, économie, marketing, informatique, communication).

Son ancrage professionnel se traduit par un stage en entreprise obligatoire en France ou à l'étranger et sa dimension internationale par la possibilité offerte à tout étudiant de passer une année complète (la troisième) dans un établissement partenaire dans un pays européen.

# Le Pôle

## Langues, Littératures et Civilisation Etrangères et Régionales

La filière Langues, Littératures et Civilisation Etrangères et Régionales vous propose de vous spécialiser avec une orientation littéraire, dans l'une des 4 langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

### **Organisation et descriptif des études :**

La Licence de Lettres, Langues, Culture mention LLCER spécialité allemand, anglais, espagnol ou italien est délivrée à l'issue de six semestres d'enseignement. Un diplôme intermédiaire (DEUG) est délivré à la fin de la 2<sup>ème</sup> année de Licence.

Chaque semestre validé permet l'obtention de 30 crédits européens. Ces crédits correspondent au volume de travail que l'étudiant doit fournir pour valider un semestre. Le parcours semestriel d'un étudiant inscrit en Licence est composé de 3 UE Majeures et de 2 UE mineures dont une obligatoirement en LV2, et une qui peut être de spécialité ou de non-spécialité, offerte soit par l'UFR Langues, soit par une autre UFR (Lettres et Philosophie ou Sciences Humaines) sous réserve de l'accord du Directeur des études.

### **Accompagnement pédagogique :**

Un accompagnement pédagogique personnalisé est mis en place dès la première année grâce à la présence d'un directeur des études, d'enseignants-référents dans chaque langue.

### **Poursuite d'étude en master :**

Ceci concerne particulièrement les masters recherche et préparation aux métiers de l'enseignement: en fonction des options choisies, vous pouvez également vous orienter vers les Masters Professionnels proposés par l'UFR.

(<http://langues-communication.u-bourgogne.fr/formation/master.html>)

### **Présentation de l'équipe administrative :**

#### **Responsable de SCOLARITE**

**Karine DELASSELE**

Bureau 164

Tél : 03.80.39.56.08

[scolarite.llce@u-bourgogne.fr](mailto:scolarite.llce@u-bourgogne.fr)

#### **Secrétariat Pédagogique Anglais**

**Gaëlle WARD**

Tél : 03.80.39.56.50

Bureau 144

[secretariat.anglais@u-bourgogne.fr](mailto:secretariat.anglais@u-bourgogne.fr)

## **Présentation des enseignants responsables de la Licence LLCE Anglais :**

- Directeur : Mme JOSEPH-VILAIN
- Directeur adjoint : M.SMITH
- Responsable de la licence : Mme COSTE
- Responsable de la 1<sup>ère</sup> année : Mme PAQUEREAU
- Responsable de la 2<sup>ème</sup> année : Mme LEMAIRE
- Responsable de la 3<sup>ème</sup> année : Mme COSTE

### **IMPORTANT :**

**Les informations concernant votre licence (emploi du temps, absence de professeurs, changement de salle, offre de stages, examens ...) sont à consulter régulièrement sur le panneau d'affichage au 1<sup>er</sup> étage et sur l'ENT.**

# Le Service des Etudiants boursiers des UFR Langues et Communication, Lettres et Sciences Humaines

Ce service, interface entre les étudiants des UFR littéraires et le Crous de Dijon (gestionnaire des boursiers sur critères sociaux et d'un service d'assistantes sociales), **reçoit les étudiants, les écoute et les oriente :**

- dans leur démarche de demande d'aides sociales
- dans leur besoin de trouver une écoute et une aide à leurs problèmes d'ordre familial, personnel de santé, financier...

Le service des étudiants boursiers a également pour **mission de rendre compte au Crous de l'assiduité des étudiants**, condition sine qua non pour percevoir une bourse sur critères sociaux.

## **Les demandes de bourses**

Les dossiers de demandes se font sur le site internet du CROUS de Dijon (**[www.crous-dijon.fr](http://www.crous-dijon.fr)**) entre janvier et mai de chaque année ; déjà boursier, le dossier est à renouveler tous les ans. Il est impératif pour les étudiants de respecter ces délais, les dossiers tardifs ne permettant pas aux étudiants d'obtenir une notification de bourses dans les temps pour bénéficier, au moment de leur inscription, d'une dispense de paiement des droits de scolarité.

Le cas échéant, les étudiants concernés peuvent demander le remboursement des frais de scolarité avancés au moment de leur inscription dans le cadre d'un calendrier arrêté chaque année par l'agent comptable de l'université de Bourgogne.

## **Les obligations des étudiants boursiers**

Les étudiants boursiers doivent obligatoirement être assidus aux cours et examens (contrôles continus et terminaux) durant l'année universitaire. Afin de justifier de leur présence, une fiche d'assiduité aux cours de travaux dirigés (TD) sera à retirer au bureau des boursiers mi-novembre (pour le semestre 1) et mi-mars (pour le semestre 2). Cette fiche devra être dûment remplie par l'étudiant et déposée auprès du service des bourses, **signée par tous les professeurs de TD** et remise dans les délais indiqués, au risque d'être considéré comme non-assidu.

La non-assiduité constatée oblige l'étudiant à rembourser les mensualités déjà perçues (en totalité ou partiellement selon les cas).

## **Absence liée à une maladie**

Toute absence doit être justifiée. Les étudiants rencontrant des problèmes de santé au cours de l'année universitaire doivent faire une « demande de congé de bourse » au-delà de 15 jours d'absence. Ce document est à retirer au :

**Service des Etudiants Boursiers  
Bureau 154  
4 Boulevard Gabriel  
21000 DIJON**

**[bourses.ufr-litteraires@u-bourgogne.fr](mailto:bourses.ufr-litteraires@u-bourgogne.fr)**

# Les Inscriptions

**Vous devez bien distinguer l'inscription administrative de l'inscription pédagogique :**

**- L'inscription administrative :**

L'inscription administrative annuelle est **obligatoire** et précède l'inscription pédagogique aux modules de formation.

Une fois accomplie, elle permet la délivrance de la carte d'étudiant et des certificats d'inscription mais également la validation des résultats aux examens et la délivrance du diplôme.

**- L'inscription pédagogique :**

Elle correspond à l'inscription aux matières objets de choix et aux examens correspondants.

Vous devrez remettre la fiche d'inscription pédagogique à votre secrétariat en fonction de votre choix de filière avant le délai communiqué lors de la réunion de rentrée.

# Le Tutorat

## LE TUTORAT D'ACCUEIL

Il est réservé aux **seuls étudiants néo bacheliers** et se déroule sur une semaine.

Les tuteurs sont des étudiants de masters ou 3<sup>ème</sup> année LLCER.

Il a pour objectif d'intégrer les étudiants dans la filière LLCER et de leur offrir l'information la plus complète et la plus fonctionnelle possible sur :

- l'organisation des études et les modalités d'évaluation des enseignements,
- les structures et les moyens mis à la disposition des étudiants (cadre de vie, aides financières...) ainsi que les modalités de leur utilisation.

Les étudiants, par groupe de vingt environ, bénéficient ainsi de 4h30 de formation préalable au début des cours :

- 2 heures 30 de visite du campus (Pôle des Etudes et de la Vie Universitaire, Maison de l'Étudiant...)
- 1 heure de présentation des bibliothèques (Bibliothèque Universitaire – B2UFR Médiathèque),
- 1 heure de présentation de la filière et de conseils pour réussir ses études.

# Les Examens

## 1 - CALENDRIER

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année :

- SESSION 1 du 1er semestre : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.
- SESSION 1 du 2nd semestre : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.
- SESSION 2, dite aussi « session de rattrapage » pour les 2 semestres : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.

La session 2 s'adresse aux étudiants qui ont été ajournés ou défaillants à la session 1 et doivent repasser les épreuves du 1er semestre ou du 2nd semestre ou des 2 semestres.

**Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens, le tableau des examens est affiché sur le panneau examens et est mis en ligne sur le site de l'UFR (<http://langues-communication.u-bourgogne.fr/>)**

## 2 - LES DIFFERENTS TYPES D'ÉPREUVES

### ✓ **Le contrôle continu - CC**

Il comprend des épreuves passées en dehors de la période d'examen et l'évaluation, au cours du semestre, de travaux, écrits ou oraux prévus et éventuellement, de travaux écrits ou oraux supplémentaires laissés à la discrétion de l'enseignant.

Les copies ne sont pas anonymes et la durée de l'épreuve, le temps de préparation et le temps de passage pour un oral, doivent être consignés par l'enseignant en début de cours.

Un étudiant ayant une absence **injustifiée ou justifiée** au contrôle continu doit se présenter à la seconde session.

### ✓ **Les contrôles terminaux - CT**

Ce sont les épreuves passées pendant la session d'examen. Les contrôles terminaux sont écrits ou oraux. La durée de l'épreuve à l'écrit (réalisée sur copie anonyme), le temps de préparation et de passage à l'oral sont précisés dans la fiche filière.

## 3 - ABSENCES EN TD

En cas d'absence, l'étudiant doit fournir un justificatif écrit, dans un délai de **48 heures**.

Si l'étudiant est absent lors d'un seul des contrôles continus qui constituent l'évaluation de la matière, différentes possibilités sont à prévoir.

- l'étudiant fournit un certificat médical et la mention « ABJ » (Absence Justifiée) sera portée sur le procès-verbal d'examen,
- l'étudiant ne fournit pas de justificatif et la mention « ABI » (Absence Injustifiée) sera portée, sur le procès-verbal d'examen,

Trois absences, qui n'ont pas été justifiées dans un délai de 8 jours, entraînent la note zéro (0) au contrôle continu de la matière concernée sur le semestre.

L'absence à une épreuve de contrôle terminal entraîne l'affichage de la mention « ABI » ou « ABJ ».

Dans les deux cas, l'étudiant sera noté « DEF » (défaillant) à l'UE et il ne pourra pas profiter de la compensation des notes puisqu'il lui manquera une note. Il sera alors obligé de se présenter au rattrapage pour toutes les matières et les UE non obtenues.

L'absence pendant les épreuves de rattrapage entraîne la mention « DEF ».

#### **4 - LES DISPENSES D'ASSIDUITE**

##### **L'assiduité est la règle.**

Sous peine d'interdiction de se présenter aux examens, **l'assiduité aux cours est obligatoire**, sauf si une dispense a été demandée et accordée par le responsable de l'année de licence.

Les étudiants salariés peuvent obtenir une **dispense d'assiduité**, sur présentation d'une pièce justificative au service de la scolarité, et sous certaines conditions liées au type du contrat et à la quotité de travail (voir tableau d'affichage).

La demande est à faire **le plus rapidement** avant chaque début de semestre à l'aide d'un imprimé disponible au service de scolarité.

**NB : L'étudiant ne doit jamais se satisfaire d'une information orale, sujette à interprétation ; il doit veiller à se faire confirmer les informations par le service scolarité et ne jamais perdre le contact avec ses professeurs.**

#### **5 - LIRE SES RESULTATS**

Un étudiant est **ADMIS** (AD) à une Unité d'Enseignement (UE), un semestre ou une année si sa moyenne est égale ou supérieure à 10, ou si le système de compensation lui permet d'obtenir la moyenne à l'UE, au semestre ou à l'année.

Un étudiant est **AJOURNE** (AJ) quand il n'a pas obtenu la moyenne à une UE. Il peut être ajourné au semestre si la compensation ne lui permet pas d'obtenir la moyenne au semestre.

Un étudiant est **DEFAILLANT** (DEF) quand il a été absent (justifié ou injustifié, ABJ ou ABI) lors d'un contrôle continu ou d'un examen terminal.

##### ✓ **La compensation et progression dans le cursus**

Toutes les matières au sein d'une même UE se compensent entre elles. On ne peut pas repasser des matières d'une UE obtenue en vue d'améliorer le résultat.

Toutes les UE d'un semestre se compensent entre elles.

ECTS – European Credit Transfer System ou crédits européens : les crédits sont validés pour chaque UE ou chaque semestre obtenu.

##### ✓ **Résultats de la session 1** (du premier et du second semestre de l'année universitaire) :

##### **1 - Semestre :**

Si vous obtenez une moyenne de 10 ou plus à un semestre, ce semestre est acquis et vous avez obtenu 30 ECTS. Vous n'aurez à passer au rattrapage aucune des matières de ce semestre (**que ce soit le 1er ou le 2ème semestre de l'année**).

### **2 - Année :**

A la fin de l'année, on fait la moyenne entre la note globale de chacun des 2 semestres. Si cette moyenne est égale à au moins 10, vous avez obtenu votre année (60 ECTS).

### **3 – Lire son relevé de notes**

Si la moyenne au semestre ou à l'année est inférieure à 10, il faut repérer, à l'intérieur d'un semestre que vous n'avez pas obtenu, les UE où vous n'avez pas eu la moyenne. Il faut ensuite repérer dans ces UE, les matières où vous n'avez pas eu la moyenne.

Ce sont ces matières (**et seulement celles-ci**) que vous devrez passer au rattrapage. Votre responsable de scolarité est à votre service pour vous éclairer en cas de doute.

## **✓ Résultats de la session de rattrapage organisée au cours du mois de juin**

### **1 - « ADMIS » :** Félicitations !

Moyenne de l'année égale ou supérieure à 10/20, vous pouvez vous inscrire dans l'année supérieure.

### **2 - « AJOURNE » ou « DEFAILLANT » ou « AJPA »**

Vous n'avez pas validé votre année. Merci de vous reporter au Référentiel LMD.

## **6 – LE PLAGIAT et LA FRAUDE AUX EXAMENS**

**Le plagiat** consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet, délibérément ou par négligence, de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits.

Tout plagiat peut entraîner la note de zéro, et un dossier sera constitué avec la copie de l'étudiant et toutes les sources qui permettent de le démontrer.

Cette contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

**L'université est dotée d'un logiciel anti-plagiat, les enseignants peuvent désormais utiliser le logiciel d'aide à la détection de plagiat pour identifier les étudiants fraudeurs.**

**La fraude**, consiste en tout acte commis par un(e) étudiant(e), ou par toute personne qui en a été complice, qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation ou de celle d'un(e) autre étudiant(e).

Lors des examens, le responsable de la salle d'examen prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Il récupère tous les éléments de preuve. Le surveillant dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants, et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

**Le plagiat et la fraude sont des fautes graves, qui peuvent justifier la saisine de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente pour prononcer une sanction.**

**Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne de facto pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante.** L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie.

Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur sont:

- L'avertissement
- Le blâme
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- L'exclusion définitive de l'établissement
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

# Poursuite d'Etudes après la Licence

## **Master Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation (Master MEEF)**

Ce master conduit aux métiers de l'enseignement (professeurs des écoles, professeurs en collège ou en lycée, professeurs à l'étranger) aux métiers de la documentation (documentaliste) ou de l'encadrement pédagogique (conseiller d'éducation).

## **Master Recherche et Veille Documentaire Internationale (Master REVI)**

Ce Master prépare à la poursuite d'études en vue d'une thèse de doctorat et/ou aux métiers de veilleur international en entreprise ou institution (veille documentaire informationnelle y compris en langue étrangère)

Deux parcours sont possibles dans la spécialité REVI :

REVI - IR (ingénierie de la recherche)

REVI - VDI (veille documentaire internationale).

Le 1<sup>er</sup> semestre est commun aux deux parcours, et les étudiants s'orientent à l'issue de ce premier semestre.

**Secrétariat Master**

**Bureau 144**

[secretariat.masters@u-bourgogne.fr](mailto:secretariat.masters@u-bourgogne.fr)

<http://langues-communication.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

D'autres masters sont proposés par le pôle LEA (Langues Etrangères Appliquées) de l'UFR Langues et Communication.

# Mobilité étudiante

Erasmus + est un programme de l'Union européenne.

Il vous offre la possibilité d'étudier dans un autre pays d'Europe pendant une période de 3 mois à 12 mois.

L'établissement d'accueil doit être lié à l'Université de Bourgogne par un accord bilatéral Erasmus + (<http://aldan.u-bourgogne.fr/moveon/moveonline/exchanges/search.php>).

Les enseignants responsables des échanges:

Coordinateur pour les échanges avec l'Amérique du Nord :

## **M. NIEMEYER**

Responsable des échanges avec le Royaume-Uni:

## **M. SZLAMOWICZ**

Choisir d'effectuer une partie de votre cursus à l'étranger, c'est mettre de nombreux atouts de votre côté !

Donnez une dimension internationale à votre CV

Maîtriser les langues étrangères est un atout indispensable pour votre avenir professionnel. Etre dans un pays étranger et étudier dans la langue de ce pays est la meilleure solution pour progresser.

Valorisez votre CV pour votre insertion professionnelle !

L'expérience acquise est particulièrement prisée par les entreprises. L'anglais reste bien sûr la langue la plus demandée. Mais pour certaines fonctions, la connaissance d'une langue rare peut aussi faire pencher la balance de votre côté.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des Relations internationales :

- *Dossier de mobilité Erasmus : Françoise MATHEY*  
Tél : 03 80 39 38 04 / Fax : 03 80 39 55 95
- *Pôle Relations Internationales Bureau Erasmus : Maison de l'Université – Bureau R24*  
<http://u-bourgogne.fr> (Rubrique INTERNATIONAL Partir à l'étranger)

- ✓ Partir comme assistant linguistique :

En Europe et ailleurs dans le monde avec le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) : vous pouvez prendre contact avec M. SZLAMOWICZ.

- ✓ Faire un stage à l'étranger

<http://www.u-bourgogne.fr/-Faire-un-stage-a-l-etranger-.html>

- ✓ Les cursus intégrés bi et trinationaux Dijon/Mayence

<http://www.u-bourgogne.fr/-Dans-le-cadre-des-cursus-integres-.html>

# Utilisation de l'ENT

L'Espace Numérique de Travail (ENT) vous permet, à partir d'un navigateur Internet, d'accéder à un bouquet de services et à des informations personnelles, depuis n'importe quel lieu et à n'importe quel moment.

Accessible à l'adresse <http://ent.u-bourgogne.fr>, cet espace de travail vous propose :

✓ **Un accès à votre messagerie électronique :**

Dès votre inscription à l'Université vous disposez d'une adresse de courrier électronique [prenom\\_nom@etu.u-bourgogne.fr](mailto:prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr).

**Les avantages de la messagerie étudiante :**

- faciliter la communication avec l'Université : différents services de l'uB pourront vous contacter par courriel, et toute communication avec les enseignants et avec les secrétariats s'effectueront par ce moyen.
- valoriser vos communications avec « l'extérieur » : vous bénéficiez d'une adresse « professionnelle » qui joue le rôle d'une carte de visite sérieuse.

✓ **De Gérer vos signets :**

**Un onglet Scolarité :**

- consulter votre dossier administratif, vos informations personnelles
- télécharger et imprimer votre certificat de scolarité

**Un onglet Documentation :**

- accéder aux catalogues du Service Commun de Documentation (SCD)
- consultation en ligne des ressources numériques mises à votre disposition par le SCD

**Un onglet Mes cours :**

- découvrir la plate-forme d'enseignement mise en œuvre par la Passerelle qui propose des supports de cours élaborés par vos enseignants

**Un onglet Aide**

- assistance informatique, mode d'emploi de l'ENT

**Seule l'adresse [prenom\\_nom@etu.u-bourgogne.fr](mailto:prenom_nom@etu.u-bourgogne.fr) sera utilisée pour communiquer avec vous (changements de cours.....).**

**Toute l'équipe administrative et  
pédagogique de la Licence LLCER  
Anglais a à cœur la réussite de  
chacun des étudiants.**

**Nous vous souhaitons une  
excellente année d'étude.**

## CALENDRIER 2024/2025 - Licence

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
01.S	01.M	01.V	01.D	01.S	01.M	01.S	01.M	01.L	01.D	01.M
02.L	02.M	02.S	02.L	02.D	02.M	02.D	02.M	02.V	02.L	02.M
03.M	03.J	03.S	03.M	03.V	03.L	03.L	03.J	03.S	03.M	03.J
04.M	04.V	04.L	04.M	04.S	04.M	04.M	04.V	04.D	04.M	04.V
05.J	05.S	05.M	05.L	05.D	05.M	05.M	05.S	05.V	05.L	05.S
06.V	06.M	06.M	06.V	06.L	06.J	06.J	06.D	06.M	06.V	06.D
07.S	07.L	07.J	07.S	07.V	07.V	07.V	07.L	07.M	07.S	07.L
08.M	08.M	08.V	08.D	08.S	08.S	08.S	08.M	08.L	08.D	08.M
09.M	09.M	09.J	09.L	09.D	09.D	09.D	09.M	09.V	09.L	09.M
10.J	10.J	10.D	10.M	10.V	10.L	10.L	10.J	10.S	10.M	10.J
11.V	11.V	11.L	11.M	11.S	11.M	11.D	11.V	11.D	11.M	11.V
12.J	12.J	12.M	12.L	12.D	12.M	12.M	12.J	12.V	12.L	12.J
13.V	13.D	13.M	13.V	13.L	13.J	13.J	13.D	13.M	13.V	13.D
14.L	14.S	14.J	14.S	14.V	14.V	14.V	14.L	14.M	14.S	14.L
15.M	15.M	15.V	15.D	15.S	15.S	15.S	15.M	15.J	15.D	15.M
16.M	16.M	16.S	16.L	16.D	16.D	16.D	16.M	16.V	16.L	16.M
17.J	17.J	17.V	17.M	17.V	17.L	17.L	17.J	17.S	17.M	17.J
18.M	18.V	18.M	18.M	18.V	18.M	18.M	18.V	18.D	18.M	18.V
19.J	19.S	19.M	19.J	19.D	19.M	19.M	19.S	19.L	19.J	19.S
20.V	20.M	20.M	20.V	20.L	20.J	20.J	20.D	20.M	20.V	20.D
21.L	21.L	21.V	21.S	21.M	21.V	21.V	21.L	21.M	21.S	21.L
22.D	22.M	22.V	22.D	22.S	22.S	22.S	22.M	22.J	22.D	22.M
23.M	23.M	23.S	23.L	23.V	23.D	23.D	23.M	23.V	23.L	23.M
24.J	24.J	24.D	24.M	24.V	24.L	24.L	24.J	24.S	24.M	24.J
25.V	25.V	25.L	25.M	25.S	25.M	25.M	25.V	25.D	25.M	25.V
26.S	26.S	26.M	26.J	26.D	26.S	26.M	26.S	26.L	26.J	26.S
27.V	27.J	27.M	27.V	27.L	27.J	27.J	27.D	27.M	27.V	27.D
28.L	28.L	28.J	28.S	28.M	28.V	28.V	28.L	28.M	28.S	28.L
29.D	29.M	29.V	29.D	29.S	29.M	29.S	29.M	29.V	29.D	29.M
30.L	30.M	30.J	30.L	30.V	30.M	30.D	30.M	30.V	30.L	30.M
31.J	31.L	31.V	31.M	31.V	31.L	31.L	31.M	31.S	31.L	31.J

Validé en Conseil d'URM le 30/04/2024  
Validé en CA le 9 juillet 2024

Calendrier de suspension de cours	
TOUSSAINT : du Samedi 26 octobre 2024 après les cours au Lundi 4 novembre 2024 au matin	
NOËL : du Samedi 21 décembre 2024 après les cours au Lundi 6 janvier 2025 au matin	
HIVER : du Samedi 21 février 2025 après les cours au Lundi 3 mars 2025 au matin	
PRINTEMPS : du Samedi 19 avril 2025 après les cours au Lundi 5 mai 2025 au matin	

Organisation de l'année universitaire	
Reunion rentrée Licences 1, LICER : Mardi 3 septembre 2024 + L2 et L3 LICER Alémanic (UE 5 après-midi)	
Reunion rentrée Licences LEA : Lundi 9 septembre 2024	
Reunion rentrée Licences 2, Licences 3 LICER : Lundi 9 septembre 2024 (sauf allemand 05/09)	
Début des cours Licences LEA et Licences LICER : Lundi 16 septembre 2024	
Fin des cours du 1er semestre - Vendredi 13 décembre 2024	
Examens 1ère session - semestre 1 : du Lundi 6 janvier 2025 au Vendredi 17 janvier 2025	
Début des cours du 2nd semestre : Lundi 20 janvier 2025	
Fin des cours du 2nd semestre : Vendredi 18 avril 2025	
Examens 1ère session - semestre 2 : du Lundi 22 mai au Vendredi 23 mai 2025	
Examens 2ème session : du Lundi 22 juin au Vendredi 4 juillet 2025	



## NOUS CONTACTER

03.80.39.39.08

mediatheque.langues@u-  
bourgogne.fr

medialangues.wordpress.com

3e étage de l'extension  
Droit-Lettres - salle 370

## NOUS SUIVRE

Twitter: @Media\_Langues

Facebook : /mediatheque  
langues.dijon

Sens Critique :  
/Media\_Langues



## MEDIATHÈQUE UFR LANGUES ET COMMUNICATION

Université de Bourgogne

## QUE PEUT-ON FAIRE A LA MEDIATHEQUE ?

### 1. Emprunter (ou consulter) des DVD

850 sont à votre disposition pour pouvoir les regarder chez vous. Vous pouvez emprunter jusqu'à 3 DVD pour 15 jours renouvelable une fois.

Différents genres sont proposés: Fiction, séries télévisées, théâtre et documentaires.

400 DVD sont présents, uniquement en consultation en place.

### 2. Jouer à des jeux de société

Un espace jeux de société ouvre en septembre 2024, avec différents jeux en langues étrangères et d'apprentissage des langues.

### 3. S'entraîner à l'apprentissage des langues

Tous les DVD sont en version originale sous-titrée (Français ou VO) En complément, des exercices de langues (entraînement au CAPES/Agrégation) peuvent être téléchargés sur le blog.

### 4. Salle de projection

La salle est utilisée pour faire des projections de films (pour une trentaine de personnes) ou long de l'année.



## L'ESPACE DETENTE

La Médiathèque met à votre disposition un espace détente, avec trois tables et deux poufs. Idéal pour venir travailler seul ou en groupe.

L'espace est également pourvu d'un écran plat pour des projections de films au fil de l'année.



## UN LIEU CONVIVAL

8 téléviseurs sont à disposition à tout moment pour consulter les œuvres présentes à la médiathèque.

Vous pouvez regarder une même œuvre sur un seul téléviseur, à trois personnes, grâce à un système de casques.

Un magnétoscope est également prévu pour les plus nostalgiques.



## LES SERIES TV

De Breaking Bad à Game of Thrones et Friends, en passant par Deutschland 93, Orange is the New Black et Doctor Who, nous mettons à votre disposition le plus important fonds de séries télévisées du campus. (200 coffrets environ)